

Commune de Canteloup

Plan Local d'Urbanisme



5.2.1 - Annexes sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du:



8, bd du Général Weygand
14053 CAEN CEDEX 4

Téléphone : 02 31 86 70 50
Télécopie : 02 31 86 00 74
Messagerie : contact@pactarim.fr

1. Eau potable (Rapport sur l'eau 2012 – SIAEP de la Région d'Argences)

● Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de la Région d'Argences regroupe 13 communes:

- Airan
- Argences
- Bellengreville
- Billy
- Bissieres
- Cantelouop
- Chicheboville
- Cleville
- Croissanville
- Mery-Corbon
- Moulton
- Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger
- Vimont

● Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert 11 000 habitants au 31/12/2012.

● Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 4 943 abonnés au 31/12/2012 (4 845 au 31/12/2011).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total branchements 31/12/2011	Nombre total branchements au 31/12/2012	Variation en %
AIRAN	276	281	
ARGENCES	1536	1539	
BELLENGREVILLE	601	602	
BILLY	140	142	
BISSIERES	93	94	
CANTELOUP	96	96	
CHICHEBOVILLE	203	204	
CLEVILLE	151	154	
CROISSANVILLE	149	216	
MERY-CORBON	429	431	
MOULT	810	840	
SAINT-OUEN-DU- MESNIL-OGER	98	101	
VIMONT	269	270	
Total branchements	4891	4970	
Total	4 845	4 943	2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,58 abonnés/km au 31/12/2012 (28,04 abonnés/km au 31/12/2011).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,23 habitants/abonné au 31/12/2012 (2,23 habitants/abonné au 31/12/2011).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 105,06 m³/abonné au 31/12/2012 (107,27 m³/abonné au 31/12/2011).

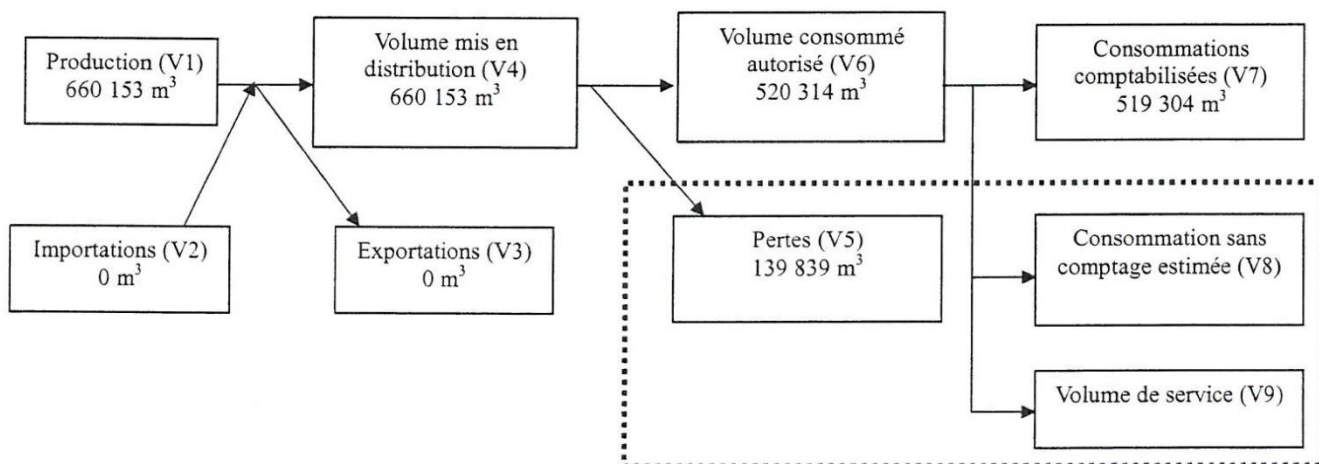
● Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 671 620 m³ pour l'exercice 2012 (687 798 m³ pour l'exercice 2011).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Forage du Punay	souterrain	100 m ³	289 908	314 721	
Forage d'ingouville	souterrain	100 m ³	397 890	356 899	
Total			687 798	671 620	-2 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

● Eaux traitées



V8 + V9 déterminés par calcul V6 - V7 soit 1 010 m³ (détail non fourni par le délégataire).

Le service a deux stations de traitement

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
INGOUVILLE	désinfection
Le PUNAY	Désinfection et déferrisation

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2011 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
Forage du Punay	289 908	314 721	8,6%	80
Forage d'ingouville	397 890	356 899	-10,3%	80
Total du volume produit (V1)	670 076	660 153	-1,5%	80

Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	___

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	519 707	495 064	-4,7%
Abonnés non domestiques	___	24 240	
Total vendu aux abonnés (V7)	519 707	519 304	-0,1%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Autres volumes

	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) + Volume de service (V9)	1 010	1 010	0%

Volume consommé autorisé

	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	520 717	520 314	-0,1%

● Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'eau potable est de 172,95 kilomètres au 31/12/2012 (172,77 au 31/12/2011).

● Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012
Microbiologie	22	0	23	0
Paramètres physico-chimiques	22	0	24	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2011	Taux de conformité exercice 2012
Microbiologie (P101.1)	100	100
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100

● Indicateurs de performance du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rendement du réseau en %	77,7	78,8
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	8,26	8,24

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes est de 2,2 m³/j/km (2,4 en 2011).
Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 1,68% (1,92 en 2011).

● **Tableau récapitulatif des indicateurs**

		Exercice 2011	Exercice 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 000	11 000
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,5	1,58
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	70
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,7	78,8
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,4	2,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,4	2,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,92	1,68
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	80
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0026	0,0023

● **Estimation des besoins en eau**

Le choix de développement de la commune s'appuie le projet de la construction d'une dizaine de logements supplémentaires. Compte tenu d'une consommation moyenne de 108 m³ par an par abonné, les besoins supplémentaires en eau potable seront de :

$$105\text{m}^3/\text{an} \times 10 \text{ logements} = 1\,050 \text{ m}^3 \text{ par an.}$$

Le syndicat est en mesure de faire face à ces besoins potentiels. (voir page suivante)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA
REGION D'ARGENCES HOTEL DE VILLE BP 2, 2, PLACE DU GL LECLERC
14370 ARGENCES

☎ 02.31.27.90.63. Fax: 02.3123.18.79.
Email : secretariat-general@argences.com

Argences, le 11 octobre 2014



Madame le Maire
Mairie
14370 CANTELOUP

Objet : PLU de CANTELOUP
Nos réf : J. BOURLIER/C. FOUCHER

Madame le Maire,

A la suite de votre de votre interrogation dans le cadre du projet de votre nouveau Plan Local d'Urbanisme, je vous informe que le réseau du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région d'Argences a la capacité suffisante pour alimenter de nouvelles constructions sur votre commune. En revanche, des aménagements de réseaux peuvent s'avérer nécessaires en fonction des permis de construire présentés.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



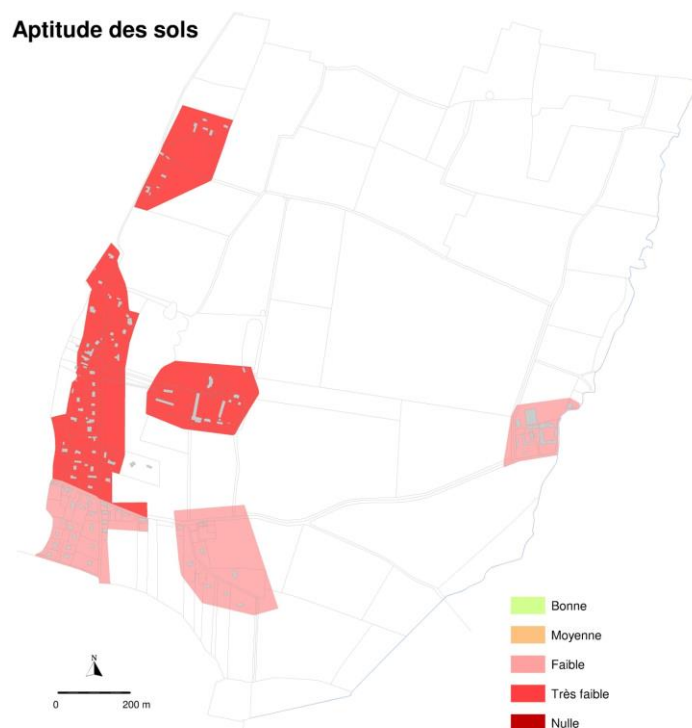
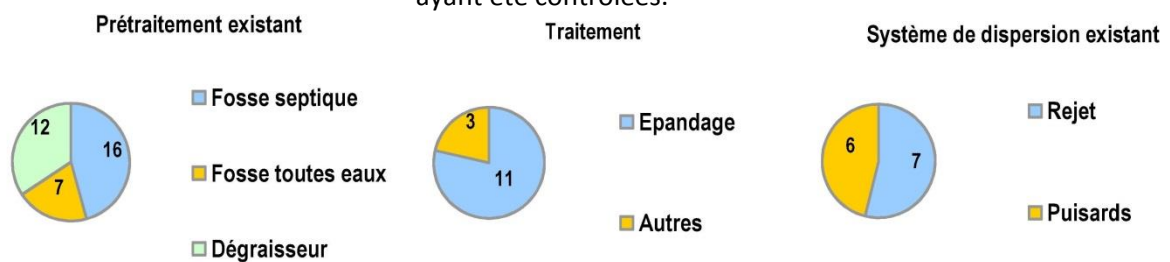
Claude FOUCHER

2. Eaux usées

L'assainissement de la commune est de type non collectif.

Canteloup adhère au syndicat de la « Vallée de la Muance » qui possède la compétence d'assainissement. Le SPANC a été mis en place le 1er janvier 2008. Il existe des difficultés quant à la nature des sols qui sont peu favorables à l'assainissement autonome. Ce facteur doit être pris en compte dans les possibilités de développements futurs. En effet, selon le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en mars 2006, les sols de la commune de Canteloup ont une aptitude qui varie de faible à très faible. Il ne sera donc pas possible de mettre en place une filière classique de traitement par épandage souterrain. La filière la plus adaptée à ce type de sol est un filtre à sable drainé avec rejet dans un milieu hydraulique superficiel.

Une étude sur les dispositifs d'assainissement a été effectuée sur la commune de Canteloup. Les graphiques suivants reportent l'ensemble des observations. Ils recensent les dispositifs d'assainissement existants et leurs conformités pour les habitations ayant été contrôlées.



Sources : Cadastre - SIA de la Vallée de la Muance - DDAF 14 - EF études - [Données 2005]

Annexes documentaires

3. Eaux pluviales

Selon l'article 641 du Code Civil, « les eaux de pluie appartiennent au propriétaire du terrain qui les reçoit ».

La maîtrise du ruissellement des eaux pluviales ainsi que celle de leur qualité est fondée sur « le droit à rejeter » en fonction de l'apport des surfaces actives des zones urbanisées.

Pour la collecte en réseau des eaux de pluie, il est à noter qu'aucun traitement n'est imposé et que celle-ci n'est pas obligatoire si son intérêt général n'est pas démontré.

Sur la commune de Canteloup, un réseau d'évacuation des eaux pluviales par fossés est en place dans le bourg, le long de la RD 43

La préservation et le bon entretien du réseau de fossés de la commune s'avère fondamental pour le maintien d'une bonne gestion des eaux pluviales. Les haies jouent à ce titre un rôle extrêmement précieux. Le réseau de haies bocagères de la commune doit donc, notamment à ce titre, être lui aussi préservé et entretenu.

4. Traitement des déchets

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Calvados a été approuvé le 27 mai 2002, et le Conseil Général en assure le suivi.

La collecte et le traitement des déchets est une compétence de la Communauté de Communes du Val es Dunes. Un ramassage des déchets ménagers est assuré par le SMEOM (syndicat mixte d'élimination des ordures ménagères) de la région d'Argences. La collecte est sélective et se fait une fois tous les 15 jours.

Le SMEOM dispose d'une déchetterie située sur la commune de Moulton. Elle assure la récupération des déchets suivants : branchages, déchets verts, bois, métaux, encombrants, gravats, pneumatiques, huiles de vidanges, piles, batteries, déchets d'équipements électriques et électroménagers.